Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Renouvellement période probatoire à l'initiative du salarié

Par TerreBattue

Bonsoir,

J'ai été amené à évoluer au sein de mon entreprise, dans le sens où un nouveau poste m'a été proposé avec un nouveau statut, au mois d'avril de cette année.
Dans l'avenant rattaché à cette évolution, il est stipulé que ce nouveau contrat prendra effet après une période d'essai de 4 mois renouvelable une fois.

Notez que je n'avais pas connaissance (au moment de signer l'avenant) du fait que quand il s'agit d'un changement de poste dans une entreprise, c'est une période probatoire qui s'applique et non une période d'essai (je l'ai découvert un peu plus tard).

Mais là n'est pas ma plus grande interrogation, en effet, j'ai encore quelques doutes sur ma volonté à vouloir exercer définitivement ce poste et je souhaiterais avoir encore du temps de réflexion et de ce fait, renouveler ma période probatoire, puisque mon avenant en stipule la possibilité.

Sous quelle mesure cela est-il possible et comment le formuler à ma direction?

En vous remerciant de vos réponses,
Bien cordialement.

Par kang74

Bonjour

Vous en parlez à votre direction si vous êtes encore dans les temps .
Elle décidera si elle accepte ou si vous regagnez votre poste habituel ou similaire .